



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
le 24 octobre à 18h, le
Conseil de Communauté,
dûment convoqué le 18
octobre 2017, s'est réuni en
session ordinaire, à la salle
de l'Orangerie à Blaye les
Mines, sous la Présidence de
Didier SOMEN

NOMBRE DE MEMBRES

Titulaires en exercice : 57

Titulaires présents : 32

Délégués avec pouvoir : 8

Suppléants avec voix : 3

Suppléants sans voix : 1

Voix délibératives : 43

Membres présents : 36

SECRETAIRE DE SEANCE :

Francis MAFFRE

Numéro :

24/10/2017-7

Titulaires présents : 32 (jusqu'au point 7), 31 (à partir du point 8.1)

Alain ASTIE, Rolande AZAM, Henri BARROU, René BERTRAND, Thierry CALMELS, Françoise COUCHAT MARTY (pouvoir de Alain ESPIE), Martine COURVEILLE, Jacqueline DELPOUX, Christian GAVAZZI, Atanasio GONZALEZ, Marie-Thérèse GUTIERREZ, Jean-François KOWALIK, Mylène KULIFAJ TESSON, Jean-Pierre LE RIDANT, Christian LEGRIS, Laurent LEOPARDI, Alain MAFFRE, Francis MAFFRE (pouvoir de Robert CRESPO), Thierry MALIET, Jean NEDJARI (pouvoir de Marie-Ange MASTAIN), Jean-Pierre PERIE (jusqu'au point 7), Catherine PINOL, Christian PUECH, Bernard RAYNAL (pouvoir de Nicole ROMERO), Aline REDO (pouvoir de Roland MERCIER), Fatima SELAM (pouvoir de Denis MARTY), Didier SOMEN (pouvoir de André CABOT), Joël SOUYRI, Alain TROUCHE, Christian VEDEL, Djamila VEDEL (pouvoir de Thierry SAN ANDRES), Myriam VIDAL

Suppléants présents avec voix délibérative : 3

Christian BRU, Sylvie MASSOL, Jean-Paul VALIERE

Titulaires excusés : 25 (jusqu'au point 7), 26 (à partir du point 8.1)

Robert ASSIE, Philippe ASTORG, Jean-Marc BALARAN (représenté), Fabienne BEX, André CABOT (pouvoir à Didier SOMEN), Monique CASTE DEBAR, Jean-Claude CLERGUE, Simon COUSIN, Robert CRESPO (pouvoir à Francis MAFFRE), Jean-Marc ESCOUTES (représenté), Alain ESPIE (pouvoir à Françoise COUCHAT MARTY), André FABRE, Christian HAMON, Jean-Pierre IZARD, Benoît LELOUP, Guy MALATERRE, Denis MARTY (pouvoir à Fatima SELAM), Marie-Ange MASTAIN (pouvoir à Jean NEDJARI), Roland MERCIER (pouvoir à Aline REDO), Carole METIVET (représentée), Marie MILESI, Jean-Michel OROZCO, Jean-Pierre PERIE (à partir du point 8.1), Josiane REY, Nicole ROMERO (pouvoir à Bernard RAYNAL), Thierry SAN ANDRES (pouvoir à Djamila VEDEL),

Suppléant présent sans voix délibérative : 1

René SUDRE

OBJET : PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE MUTUALISEE ET COORDONNEE PAR LE POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

La candidature du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse » a été retenue par l'ADEME. Par délibération du 13 avril 2017, la Communauté de Communes s'est engagée dans ce projet qui prévoit la réalisation d'un PCAET à l'échelle de chacun des 5 EPCI afin de définir un projet de développement territorial à énergie positive.

Pour rappel, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent élaborer un PCAET au plus tard le 31/12/2018 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017, et mener une politique climatique et énergétique locale. Le PCAET doit aussi être révisé tous les 6 ans et prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et de cohérence territoriale (SCOT).

Le PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de PCAET à destination des 5 EPCI qui le composent.

Trois instances de pilotage ont été définies pour piloter le projet :

- Un comité de pilotage
- Une équipe projet
- La commission « Territoire à Energie POSitive »

Les différentes phases d'élaboration du projet.

- Phase 1 : Réalisation d'un profil « climat-air-énergie » (qui vaut PCAET) pour chaque EPCI
- Phase 2 : Définition d'une stratégie territoriale pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
- Phase 3 : Définition d'un programme d'actions territorial « climat-air-énergie » pour chaque EPCI et à l'échelle du PETR
- Phase 4 : Evaluation environnementale stratégique transversale et prospective
- Phase 5 : Réflexion sur le suivi et l'évaluation de la démarche
- Phase 6 : Dépôts et enregistrement des PCAET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R229-53 ...,
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 (art 188 et 190),
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en date du 03/04/2017 approuvant une candidature mutualisée à l'appel à projet « territoires engagés vers une transition énergétique et écologique ambitieuse », prévoyant l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de chaque EPCI, candidature retenue par le jury ADEME du 15/09/2017,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala,
- Vu la note de synthèse de présentation du projet de PCAET annexée,
- Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PRESCRIT l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L229-26 du Code de l'environnement.

OUVRE LA CONCERTATION en associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement, selon les modalités, communes aux 5 EPCI du territoire, suivantes :

1. Organisation de réunions publiques sur des secteurs géographiques à définir,
1. Participation d'un panel d'acteurs et de citoyens dans la commission TEPOS mise en place à cet effet à l'échelle du Pôle Territorial,
2. Organisation d'écoutes citoyennes,
3. Organisation d'ateliers thématiques et transversaux ouverts aux acteurs et personnes ressources,
4. Communication locale :
 - a. Via les sites Internet du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont) : état d'avancement du PCAET, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits (version finale validée par le comité de pilotage), etc.
 - a. Via les lettres ou bulletins d'information du Pôle Territorial et des collectivités (pour celles qui en ont).
5. Ouverture d'un registre de concertation en ligne accessible via le site Internet du Pôle Territorial. Les remarques et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

DESIGNE Messieurs Alain ESPIE et Christian PUECH comme élus référents de la 3CS pour le suivi de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces et conventions afférentes à l'élaboration du PCAET.

Conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée :

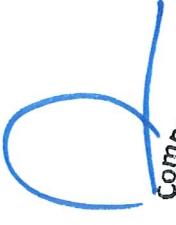
- A Monsieur le Préfet du Tarn et Monsieur le Préfet de Région,
- Au Président du Conseil régional,
- Au Président du Conseil Départemental,
- Aux Maires des communes concernées,

- Aux représentants des autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz (article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales) :
- Au Président de l'établissement public chargé du SCOT,
- Au Président de la chambre de commerce et d'industrie,
- Au Président de la chambre de métiers,
- Au Président de la chambre d'agriculture,
- Aux représentants des gestionnaires de réseaux d'énergie,
- Au Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Pour information :
- Aux Présidents des établissements publics voisins

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

